Conditions Générales de Ventes

Préambule et définitions

Les présentes conditions générales ventes s'appliquent à toutes les prestations de conseil, de gestion et de suivi de fabrication d'imprimés, de création, de communication, d'organisation d'événements et de publicité, Les conditions générales de ventes complètes sont consultables sur le site www.comprintconseil.com/conditions-generales-de-vente.
En conséquence, le Client qui contacte COM'PRINT CONSEIL, est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente.
Est appelé **COM'PRINT** ou **AGENCE**, la SASU COM'PRINT CONSEIL.
La commande d'une prestation implique l'adhésion complète et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales.
Est appelé **CLIENT** la personne physique ou morale signataire du bon de commande, du devis ou ayant signifié sa commande par écrit.
Est appelé **CAHIER DES CHARGES** la liste des travaux demandés à COM'PRINT CONSEIL par le Client en amont de tout travail réalisé.
Sont appelées **PRESTATIONS**, l'ensemble des services mis à la disposition du Client par COM'PRINT CONSEIL, à savoir :

- Études et conseil en communication
- Suivi de production d'imprimés
- Réalisation de campagnes de communication
- Communication écrite, interactive, audiovisuelle et événementielle
- Formation
- Et d'une façon générale, toutes prestations demandées par le client ayant fait l'objet d'une proposition formelle de la part de COM'PRINT CONSEIL.

Article 1 – Prise de connaissance et acceptation des CGV

Les conditions générales de vente constituent la base juridique de tous nos contrats. Elles font échec à toutes clauses contraires, imprimées ou non, proposées par le Client ou prises comme base de rédaction de sa commande, dès lors qu'elles n'ont pas été acceptées explicitement par l'agence.
En signant un devis, en signant un contrat, en utilisant un service, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières, le cas échéant, et accepte toutes les dispositions et règles établies sans aucune réserve ou garantie autre que celles stipulées ci-dessus.

Article 2 – Prise de commande

Sauf accord particulier, COM'PRINT CONSEIL n'est liée par les prises de commande de ses Clients que sous réserve d'un versement d'un acompte de 50 % du montant global du devis qui aura été établi or exceptions écrites sur les devis et Bons de Commande émis par COM'PRINT CONSEIL. Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du « Bon de Commande » ou devis et du cahier des charges correspondant, datés, signés et respectivement précédés de la mention « Bon pour accord » et, ou « lu et approuvé » par le Client, les signatures entraînant l'acceptation des termes du devis et validation du cahier des charges.
Toutes les matières premières et documents confiés par le Client, ainsi que les travaux ou prestations réalisés par COM'PRINT CONSEIL constituent un gage affecté au paiement. En tout état de cause, ces éléments peuvent faire l'objet d'une rétention ou d'une suspension en cas de non-respect d'une obligation du Client.

Article 3 – Modification de la commande

Toute modification d'une commande doit être faite dans les mêmes formes que la commande initiale.
Toute annulation de la commande rend acquis à COM'PRINT CONSEIL l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que l'agence pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation.

Article 4 – Sous-traitance

COM'PRINT CONSEIL est autorisée, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client.

Article 5 – Prix

Le prix de vente est exprimé en euros hors taxes.

Article 6 – Paiement des prestations

Les factures sont payables à réception, sauf accord particulier.
À défaut de règlement à la date prévue. COM'PRINT CONSEIL se réserve le droit de mettre l'acheteur en demeure de payer la somme facturée et d'appliquer en sus le taux de l'intérêt légal ayant cours.
La société COM'PRINT CONSEIL se réserve tous les droits de propriété ou intellectuels sur sa production jusqu'au complet règlement des factures.
Dans le cas où le retard de paiement excéderait 30 jours, COM'PRINT CONSEIL se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires. Le Client ne pourra demander une indemnité à COM'PRINT CONSEIL du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement.

Article 8 – Confidentialité

COM'PRINT CONSEIL s'engage pour la durée de l'exécution de la commande, telle que définie par le bon de commande ou le devis signé, à ne divulguer aucune information de caractère confidentiel qui lui auraient été communiquée par le Client.

Article 9 – Propriété intellectuelle

COM'PRINT CONSEIL demeure seul titulaire de ses droits d'auteur résultant de ses services. L'exploitation des créations et des services s'effectue conformément aux dispositions de la commande effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de la signature du contrat. Toute utilisation de la création, non prévue au présent contrat, doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable et d'une rémunération à convenir.
Le Client s'engage en contrepartie à signaler toute utilisation non prévue initialement dans la commande.
La cession consentie ci-dessus ne couvre pas les droits des personnes (droit à l'image, droit de la personnalité liés aux personnes physiques ou personnes morales, pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que la photographie, l'illustration, la vidéo).
Le Client garantit que tout document communiqué à COM'PRINT CONSEIL, par lui, ses auxiliaires et/ou ses représentants est libre de tout droit d'auteur, appartenant à un tiers, qui interdirait l'exécution des prestations promises par COM'PRINT CONSEIL.
Le Client s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à COM'PRINT CONSEIL, au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services ou prestations acceptées par le client.
Le Client s'engage à indiquer à COM'PRINT CONSEIL, dès leur constatation, toute violation des droits d'auteur précités.

Article 11 – Références

Le Client autorise expressément COM'PRINT CONSEIL à utiliser son nom et les produits ou prestations développés pour son compte à des fins commerciales.

Article 12 – Responsabilité du Client

Le Client mettra à la disposition de COM'PRINT CONSEIL, à titre confidentiel, tous les éléments qu'il lui sera possible de fournir à cette dernière et qui sont nécessaires à la connaissance des produits et services objets de la commande et à celle de leurs marchés.
Le Client garantit COM'PRINT CONSEIL de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans les informations fournies par lui sur ses produits ou ses services. Il est de ce fait responsable des informations qu'il transmet à COM'PRINT CONSEIL portant notamment sur le nom, la composition, les qualités, les performances du produit ou du service faisant l'objet de la commande. Il est également responsable du respect des législations spécifiques à son activité. En conséquence, COM'PRINT CONSEIL ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des projets qu'elle aura soumis au Client et au sujet desquels elle aura obtenu son accord, notamment en cas d'action en responsabilité.
Si COM'PRINT CONSEIL exécute un travail impliquant une activité créatrice, les droits d'auteur en découlant lui restent acquis sauf convention contraire expresse.
Le Client garantit COM'PRINT CONSEIL et se substituera à elle en cas d'action judiciaire et/ou de condamnation que cette dernière aurait à supporter du fait d'un manquement du Client à ces diverses obligations de déclaration et ce nonobstant la réparation de l'entier préjudice de COM'PRINT CONSEIL.

Article 13 – Responsabilité de COM'PRINT CONSEIL

COM'PRINT CONSEIL ne doit pas manquer à son obligation de conseil. COM'PRINT CONSEIL ne pourra être tenue pour responsable de toute décision prise par le Client ou tout tiers désigné par lui.
COM'PRINT CONSEIL s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur.
Le Client ne pourra rechercher la responsabilité de COM'PRINT CONSEIL qu'en prouvant un comportement fautif, étant entendu que cette responsabilité est limitée expressément aux dommages prévisibles et directs et ne pourra excéder le coût total de la prestation qui est à l'origine du dommage causé.
Les prix de vente varient en fonction des charges nouvelles ou de l'augmentation des charges existantes d'origine législative, réglementaire ou conventionnelle. Les marchandises de toute nature et objets divers appartenant à la clientèle et remis à COM'PRINT CONSEIL ne sont garantis contre aucun risque notamment de détérioration, accident, perte. Ils doivent être assurés par le client.
La défectuosité d'une partie de la marchandise ne peut en motiver le rejet total. La responsabilité de COM'PRINT CONSEIL est limitée à la valeur des travaux qu'il a exécutés.
En raison des aléas de fabrication d'imprimés, l'imprimeur retenu n'est pas tenu de mettre à la disposition les quantités exactes commandées. Les tolérances que le client est tenu d'accepter sont de plus ou moins 2 à 10 %selon le tirage.
Toute commande confirmée ne pourra être annulée sans indemnisation, qui sera de 10 % de la commande dans le délai de 5 jours après confirmation, et de 40 % minimum au-delà de ce délai, si la fabrication a été engagée.
L'action en réparation devra être engagée dans les 15 jours de l'événement dommageable.

Article 14 – Délais et conditions de livraison

Les délais sont indiqués à la confirmation de la commande, et COM'PRINT CONSEIL s'engage à les respecter.
Cependant COM'PRINT CONSEIL se dégage de tout engagement de délais dans les cas suivants :
- incidents techniques,
- pénurie d'approvisionnement,
- grèves nationales perturbant les approvisionnements ou mouvements de grèves dans l'entreprise,
- cas de force majeure indépendants de l'entreprise mais conditionnant cette dernière.

Les marchandises doivent être enlevées par le client dès qu'elles ont été mises à sa disposition. Si COM'PRINT CONSEIL accepte de se charger de leur livraison ou de leur enlèvement par un transporteur, celles-ci voyagent aux risques de la Société Cliente indépendamment de la clause de réserve de propriété.

Article 15 – Force Majeure

Le Client ne saurait engager la responsabilité de COM'PRINT CONSEIL ou rompre son engagement dans l'hypothèse où surviendrait un cas de force majeure.
On entend par cas de force majeure tout événement rendant soit impossible, soit manifestement plus difficile l'exécution d'une obligation en raison du caractère imprévisible ou irrésistible ou extérieur de cet événement, ces trois critères étant alternatifs tels que les grèves, les ruptures de fourniture d'énergie, le blocage des télécommunications et des réseaux informatiques (y compris les réseaux connectés des opérateurs de télécommunication), rupture de la liaison spécialisée, …

Article 16 – Tolérance et Intégralité

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes conditions, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait valoir modification des dites conditions ni établir un droit quelconque sur l'autre.
Si l'une ou quelconque des stipulations des présentes conditions était reconnue nulle au regard d'une règle de droit, d'une loi en vigueur ou d'une décision de justice, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité du contrat.

Article 17 – Loi applicable et attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la Loi française. Les parties chercheront, préalablement à toute procédure contentieuse, une solution amiable aux différends qui pourraient survenir.
À défaut de solution amiable, tout litige survenant à raison de l'exécution ou de la rupture du présent contrat sera soumis à la seule compétence des tribunaux de Saint Malo (1 Rue de la Croix Desilles, 35400 SAINT MALO). Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.